L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 20 AVRIL 1884.

On sait que dans une des dernières séances de la Chambre de France, M. le général Campenon s'est prononcé énergiquement pour le maintien du maréchalat, en disant :

" Gardez-vous de supprimer un titre si glorieux; il faut que le plus obscur soldat puisse continuer à se dire qu'il porte son bâton de maréchal au fond de sa giberne!"

M. Alexandre Hepp, du *Voltaire*, approuve, avec raison, le ministre de la guerre, et cite un exemple, pris sur le vif, du prestige que conserve toujours l'armée, même en ce temps de scepticisme et de découragement apparent.

" Cette après-midi, j'ai vu passer le convoi funèbre de Mignet sous mes fenêtres. Nombre de nos plus illustres marchaient derrière le cercueil : il y avait l'Institut et la Politique; tout cela défilait au milieu de l'indifférence morne.

" Mais un des cordons était tenu par un général, et vers lui allaient tous les regards. Oh! comme les habits à palmes vertes et les bicornes ridicules semblaient rapetissés, étriqués et mesquins, à côté de cette culotte rouge et de ces épaulettes d'or.

" Quand tous les habits, les redingotes et les tuyaux de poêle furent passés, il y eut dans la foule une curiosité empressée : Ah! voici les soldats maintenant !

" Et, autour des petits pioupious en tenue et des artilleurs au plumet éclatant, ce fut un enthousiasme vivace ; les croisées qui s'étaient dégarnies se repeuplèrent, et dans la rue un frisson passa, d'émotion et d'orgueil, qu'aurait noté avec fierté pour notre histoire l'historien —qu'on oubliait en ce moment même!"

Le Beriberi, dit M. de Lacerda, médecin à Rio de-Janeiro, est une maladie qui se rencontre presqu'exclusivement dans les pays tropicaux et qui affecte surtout les populations qui font un usage constant du riz. Les Antilles, le Japon, la Cochinchine, l'Archipel des Philippines, l'Ile de Ceylan en fournissent de nombreux exemples, mais, chose singulière, on l'a rencontré dans des pays très septentrionaux comme l'Irlande, la Silésie et même l'Islande.

La corvette *Nictheroy*, au cours d'un long voyage sous les tropiques, avait vu 115 de ses matelots, sur 300, atteints de la maladie et huit étaient morts après avoir présenté le symptôme caractéristique béribéri, la paralysie.

Lorsque le navire arriva à Rio-de-Janeiro, quelques-uns des malades furent évacués sur l'hôpital de la ville.

M. de Lacerda, connu pour des travaux importants sur la fièvre jaune et le venin des serpents, supposa que le beriberi devait être une maladie parasitaire, et comme, pendant un séjour en France, il avait travaillé dans le laboratoire de M. Pasteur, il employa les mêmes procédés dont se sert M. Pasteur lui-même et il arriva à démontrer que le beriberi a pour cause des microbes dont les formes sont analogues à celles de la bactéridie charbonneuse.

Mais ce n'est pas tout, un habitant de Rio-de-Janeiro étant mort après avoir présenté les symptômes propres au beriberi, M. de Lacerda recherche, dans les aliments dont ce malade faisait habituellement usage, s'il ne serait pas possible de retrouver la cause de la maladie. Il trouva que, parmi les grains de riz qui avaient servi à son alimentation, quelques-uns offraient une teinte grisâtre. Il examina alors ces grains et vit qu'ils contenaient aussi un certain nombre de parasites, semblables à ceux trouvés dans le sang des malades morts du beriberi.

Comme préventif le savant docteur conseille de ne manger du riz qu'après l'avoir soumis à une cuisson prolongée, car les spores des parasites peuvent résister à une température de 90° C.

L'infirmerie spéciale, installée près du "dépôt" de la préfecture de police, à Paris, a reçu, dernièrement, trois pensionnaires, arrêtées dans les circonstances suivantes :

Un malheureux, nommé Piau, domicilié rue de Belleville, No 134, entrait, hier, au commissariat de police de la rue Saint-Ambroise, et s'adressant à un gardien de la paix : "Voici, lui dit-il, un revolver à six coups ; je l'ai chargé avec soin, et je viens pour tuer un franc-maçon, qui m'a arraché une partie de la cervelle, et qui est venu la cacher ici." Et le fou, armant son revolver, ajusta un agent.

Fort heureusement, il a été possible de désarmer ce malheureux avant qu'il eût eu le temps de faire feu.—Le commissaire de police a ouvert une enquête sommaire qui a appris que Piau avait éprouvé de fortes pertes d'argent et qu'il était devenu fou de chagrin.

Dans la même matinée, les agents rencontrèrent dans la rue de la Folie-Méricourt, un nommé Vualh, qui poursuivait les passants et leur criait : "Laissez-moi faire; ce n'est qu'une expérience ; en deux minutes, ce sera fait, je vais vous étrangler. Si je réussis, j'aurai la place de bourreau." Les passants fuyaient à toutes jambes, peu soucieux d'expérimenter le procédé de strangulation.—Les agents ont dû donner la chasse au malheureux Vualh, dont ils ont fini par s'emparer.

Dans l'après midi, vers quatre heures une femme se promenait sur le boulevard Richard-Lenoir, disant aux passants : "Je suis la présidente de la République ; laissez-moi passer, je vais distribuer quatre millions aux pauvres." Puis, soudain, hâtant le pas, elle rentra à son domicile, impasse Saint-Sébastien, 11. Mais, un instant après, un jeune homme, le fils de cette malheureuse, requérait l'assistance des gardiens de la paix. Prise d'un accès de folie furieuse, la pauvre femme s'était armée d'un couteau, et voulait tuer ses voisins.

Un affreux accident est arrivé rue du Fer à Moulin, à Paris.

Deux petits garçons d'une douzaine d'années jouaient ensemble. L'un d'eux, nommé V...., tenait en main un revolver, et poursuivait en riant un de ses petits camarades, Louis D.. Celui-ci était armé d'un sabre de bois; il fit face à son ennemi, et, les yeux brillants de joie, les joues rougies par l'exercice, riant à belles dents, il voulut désarmer "l'armée prussienne," représentée par son petit camarade.

Soudain, un coup de feu retentit, et Louis D.... tomba baigné dans son sang. Le revolver était chargé. Le pauvre petit avait la poitrine percée d'une balle. Il a été transporté à l'hôpital de la Pitié.

On a confronté, hier matin, l'innocent meurtrier, Paul V...., avec sa victime.

Lorsque Louis D.... mourant, vit entrer son petit ami qui sanglottait, il lui tendit sa main pâlie déjà, et, se tournant vers le magistrat, le généreux enfant, les yeux baignés de larmes, s'écria :

" Je ne veux pas qu'on fasse de mal à Paul ; ce qui m'arrive n'est pas de sa faute ; laissez-le tranquille."

Le petit Paul V.... tomba au pied du lit du mourant et se cramponna aux draps ; il fallut l'en arracher. On le conduisit dans une voiture de place, chez ses parents, qui demeurent rue des Ecoles.

L'état de Louis D.... est désespéré.

A propos du poisson d'avril qui a amené cinq cents personnes chez un notaire de Courbevoie, un journal dit que cette farce n'est pas nouvelle. Sous Louis-Philippe, une bande de clercs de notaire s'était donné pour mission de suivre tous les bossus qu'elle rencontrerait dans la rue. Les affiliés avaient eu la patience, pendant six grands mois, de recueillir les adresses de tous ceux dont le dos était orné d'une gibbosité.

Le 28 mars, tous les mayeux de la capitale reçurent une citation à comparoir le 1er avril, au palais de justice, à douze heures de relevée ; faute de ce faire, ils étaient menacés d'être appréhendés par les gendarmes.

A midi précis, la salle des Pas-Perdus était encombrée d'une nuée de bossus ; il y avait là des bosses de toute forme et de toute envergure ; sans compter celles que se firent les basochiens auteurs de la farce.

Parmi les poissons d'avril les plus usités, citons : le rouleau carré, pour les imprimeurs ; la presse à velours et le mètre à un bout, pour les calicots ; le moule aux aiguilles, pour les couturières ; la graine de latte, l'huile de cotret et la pierre à enfoncer le mou.

M. de Calinaux est abonné au téléphone. Très curieux et espérant saisir au vol une conversation intéressante, il tient collé à son oreille le cornet acoustique, mais hélas ! il n'entend qu'un chien qui aboie derrière lui.

Furieux, il appuie le doigt sur le bouton de la sonnerie :

—Allo ! Allo !....
—Que demandez-vous ?
Calinaux, exaspéré :
—*Faites taire le chien !....*

Dans un banquet de peintres.
—Un convive barbu au maître d'hôtel.
—Ce turbot n'est pas cuit....et le beurre de la sauce est à peine fondu.
—Le maître d'hôtel, finement :
—Monsieur, c'est de la cuisine impressionniste.

Le baron de Castelpané est absolument criblé de dettes.

Il compte, pour satisfaire les créanciers nombreux qui aboient après ses chausses, sur la fortune d'un vieil oncle aussi avare que millionnaire.

L'autre jour, comme un créancier grincheux le serrait de très près :

—Que diable, mon cher, fit le baron, patientez, attendez un peu. Mon oncle..
—Ah! oui, votre oncle, parlons-en. Vous pensez hériter de ce vieil avare ?
—Tiens!
—En ce cas, il faudrait lui faire prendre de la mort aux rats!

Deux employés des pompes funèbres causaient au coin de la rue.

—Pas beaucoup de travail en ce moment ; l'hiver a été si doux!
—Oui, une vraie morte-saison.

Dans cette bouche, la formule est au moins bizarre.

Un actionnaire du Théâtre-Italien se rend en voiture, à la réunion de ses collègues, place du Châtelet.

Le cocher accroche, rue de Rivoli, et fait verser la voiture.

—Imbécile! murmure le monsieur.
—Ben quoi ! fait le cocher, vous versez en route.....c'est autant d'économisé.

A la préfecture de R....

On fait le recensement, par commune, des décès de l'année 1883.

—Tiens ! fait un employé, voilà un cas bien rare une commune de quinze cents habitants, qui n'a eu qu'un seul décès pendant l'année.

Le préfet, négligemment :

—Ah ! oui, je sais : le médecin de l'endroit est mort depuis dix-huit mois, et.. il n'est pas encore remplacé.

Le comble de l'habileté pour un coiffeur :

" Friser un rhume de cerveau."

Dans une école de médecine :

—Elève Pitanchard, quelles sont les fonctions du foie ?
—Heu!.... heu!.... Ah ! j'y suis. Le foie change les Français en Anglais.
—Ah bah !
—Certainement, puisque la fusion biliaire les rend *John!*

Mme X.... disait un jour à quelqu'un qui la complimentait sur son gendre, un jeune avocat d'avenir :

—Oui, j'avoue que je suis une mère bien heureuse ; j'ai un gendre dont tout le monde parle et une fille dont on n'a jamais rien dit.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 57 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the knowledged organ of the Franco-American pulation. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three month $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning :

Per annum, $3; six months, $1.50; four months, $1; three months, 75 cents.

Address: **Editors "N O Bee."**

Exposition universelle de l'Industrie et du Centenaire du coton. Proposition pour la fourniture et la pose des carreaux de vitre.

Bureau du Directeur général, No 74 rue Baronne, Nlle-Orléans, 11 avril 1884.

DES soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, 21 avril 1884 à 3 h. P. M., pour la fourniture et la pose des vitres des châssis du Batiment principal de l'Exposition comme suit :

5,200 paires de châssis simples, carreaux 11x18, 12 carreaux.
1800 paires de châssis simples, carreaux 10x22 12 carreaux.
200 paires de châssis simples carreaux 10x22 8 carreaux.
200 paires de châssis simples, carreaux 24x14, 4 carreaux.
1650 châssis de plafond, 4 pieds 8 pouces sur 9
1650 châssis de plafond, 4 pieds 8 pouces sur 10 pieds 6 pouces.

Toutes les vitres doivent être d'épaisseur ordinaire, excepté celles de 100 paires 24x14 qui doivent être de double épaisseur.

Les vitres des châssis de plafond (sky lights) seront de 12x20.

Toutes les vitres doivent être des qualités les plus ordinaires.

Les travaux devront s'exécuter sur le terrain de l'Exposition, au Parc Supérieur Nlle Orléans. La Direction se réserve le droit de rejeter les soumissions qui lui seront faites.

E. A. BURKE, Directeur général.

12 avril—7t

AVIS LEGAL.

AVIS est ici donné de l'intention de s'adresser à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger les paiements de sa dette, reliquat non payé des billets échus et souscrits pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville. Il sera demandé aussi d'émettre des certificats d'obligation pour le montant du reliquat avec dépens, honoraires et intérêts certificats portant intérêt au même taux que ledit reliquat du prix. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera ni ne réduira ni n'altérera en aucune façon les obligations du premier contrat de la dite ville relative au dit dette, ou les droits et les recours en partie des détenteurs desdits certificats d'obligation. Il portera que, en cas d'omission ou de non paiement de l'intérêt ou du principal desdits certificats, les détenteurs desdites obligations seront réintégrés dans leurs droits et privilèges, et pourront réclamer et forcer le paiement du principal de ladite dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intacte l'interruption et la suspension de la prescription. Les certificats seront conservés jusqu'à parfait paiement de ces derniers et serviront au profit des détenteurs pas certificats en cas du non paiement de l'un quelconque de ceux-ci ou de l'intérêt, ou dans l'éventualité d'un procès pour en obtenir le paiement. L'acte pourvoira au rachat de ladite dette, et autorisera ladite ville, le Bureau de Liquidation ou l'autorité propre qu'elle qu'elle soit, à recourir aux mesures nécessaires pour la mise en vigueur de ses dispositions.

19avr—5t en 30

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

19avril—5t en 30 | Dr C. H BAYON.

Avis.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO.
H. STERN & CO.

17avril—2f. p. s.—30j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et controler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition.

16 avril—1f par sem en 30 jours.

AVIS LÉGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

16 avr—5 f en 30 j

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 18 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,
en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

15 avril—5f en 30 j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

Avis.

AVIS public est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, une loi en faveur de J. E. Brou, S H. McQuoid, John Stampf Jr, J. C. Trémoulet et leurs associés, pour leur concéder, à eux et à leurs successeurs ou ayant-droit, une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y sont attachés ou qui en découlent, sous la raison de "New Orleans and Shreveport Lottery Company". Leur capital sera d'un million de dollars, et leur privilège durera jusqu'à l'année 1895, à moins qu'il ne soit abrogé plus tôt à une élection générale d'Etat. Il sera payé pour ledit privilège quarante mille dollars annuellement au trésor de l'Etat.

Nlle Orléans, 7 avril 1884.

8avril—1m

SPECTACLES BALS, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL,

UNE SEMAINE COMMENÇANT
Dimanche, 21 avril, Matinées Mercredi et Samedi.

Engagement spécial de la plus grande
Compagnie de Minstrel.
THATCHER, PRIMROSE et WEST.
Minstrels consolidés.
Geo. S. Claphes, Directeur.
35.....GRANDS ARTISTES.....35
Toutes les dernières nouveautés, y compris notre Burlesque sur notre jeu National.
BASE BALL.
CHICAGO VS. LEE.

19 avril—

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

Le plus beau spectacle à 10 cts qui ait jamais été offert au public dans le Sud. Nouveau Programme.

Grandes attractions pour les fêtes de Pâques. Pendant la semaine commençant le 14 avril, il y aura représentation à grand spectacle de

"PLUTON, OU LES SEPT FILLES DE SATAN,"

avec costumes neufs élégants et mise en scène splendide. La pièce se termine par la MARCHE DES AMAZONES où figure un corps de ballet avec accessoires. Avant la pièce, il y aura chants, danses et actes de la nouvelle comédie.

ENTREE.................10 SOUS

Matinées tous les samedis, dimanches et lundis.
14avril—

ATTENTION!
K. of P.
Fair Grounds.

Grands exercices (Inter-State Competitive Drill) des Divisions en uniforme des **Chevaliers de Pythias du Monde.**

SAMEDI, 26 AVRIL.

PRIX:

DEUX MILLE DOLLARS.

Juges—Officiers de l'Armée des Etats-Unis.

LUNDI, 28 avril continuation des exercices, pour clore la parade des Divisions en uniforme et distribution des Prix.

Danse, les deux soirs, dans l'Art Hall.

Entrée - - - 50 cts

Billets à vendre dans tous les principaux magasins. 19avril - jusqu'au 28

Programme Officiel.

SALLE DU COMITÉ EXECUTIF
Des Chevaliers de Pythias,
Grande Loge de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 13 avril 1884.

Lundi, 21 avril.

Réceptions des Divisions visitantes des U. R. K. of P. qui seront escortées dans leurs quartiers respectifs par les Divisions locales.

Mardi, 22 avril,

La Loge Suprême sera escortée par les Divisions en uniforme, de leurs quartiers-généraux, Hôtel St. Charles, à Odd Fellows' Hall, où auront lieu les séances.

Mercredi, 23 avril.

Grande réception de la Loge Suprême du Monde par la Grande Loge de l'Etat de la Louisiane à West End, commençant à 6 heures P. M.

DISCOURS DE BIENVENUE PAR

1. Son Excellence le gouverneur S. D. McEnery, au nom de l'Etat de la Louisiane et de l'ordre.
2. L'Hon. W. J. BEHAN, maire de la Nlle-Orléans, au nom de la ville et des citoyens.
3. Le Grand Chancelier de la Grande Juridiction de la Louisiane, Gen. LEON JASTREMSKI, au nom de la Grande Loge de la Louisiane.
4. Le major E. A. BURKE, au nom de l'Exposition universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton et au nom de la presse locale.

Jeudi, 24 avril

Grande parade et revue des Divisions du monde en uniforme par le Chancelier Suprême escorté par les autorités civiles et militaires.

Vendredi 25 avril,

Réception des Divisions du monde en uniforme par les Divisions de la Louisiane, à West End, commençant à 5 P. M. Discours de bienvenue par les membres du U. Rank. K. of P.

Samedi, 26 avril.

Exercices compétitifs (drill) aux Fair Grounds se terminant le soir par des danses à l'Art Hall.

Dimanche 27 avril.

Service divin et conférence sur le Pythianisme à Werlein Hall, à 11 h du matin, par le Rév. T. C. Whitmarsh, Grand Chapelain de la Grande Division du Michigan.

Lundi, 28 avril.

Continuation des exercices compétitifs (drill) aux fair grounds. Grande parade en uniforme et distribution des récompenses se terminant par un grand bal à l'Art Hall.

RECOMPENSE CLASSE "A."

Sont admises à toutes les divisions visitantes du Rang de l'Uniform K. of P.

Premier Prix	$1000
Second Prix	500
Troisième Prix	250

RECOMPENSES—CLASSE "B"

Toutes les bandes accompagnant les Divisions.

Premier Prix	$150
Second Prix	100

Nota—Il ne sera pas admis moins de quatre Divisions, ni moins de trois bandes.

Mardi, 29 avril.

Grande bals paré et masqués à l'Odd Fellows' Hall et au Washington Artillery Hall.

Mercredi, 30 avril.

Banquet offert par la Grand Loge de l'Etat de la Louisiane à la Loge Suprême du Monde, au restaurant Denechaud, West End.

Comité de Réception.

Gov. S. D. McEnery, Chairman;
Hon W J Behan, Chas H Schenck
Hon E A Burke, Gouv F T Nicholls
I L L one, Gen G T Beauregard,
Gen John Glynn, Jr, Capt H Isaacson,
Hon I N Marks, Wm T Mumford,
Col J B Richardson, W W Schmidt,
A Baldwin, Lloyd R Coleman
S L Boyd, Karl Kohn,
Gen A S Badger, Geo Nicholson,
Jacob Born, Major Page Baker,
P Rickert, Jacob Hassinger,
L Joseph, Major H J Hearsey,
Chas F Buck, Hon Wm A Strong,
Prof A Fourtien, Col G Le Gardeur,
Col E I Kursheedt, Capt F S Palfrey,
Juge Chas G Ogden, B D Wood,
Alf T Baker, E T Manning,
Julian S Levy, Wm H Renaud,
S Delgado, John T Moore, Jr,
H M Preston, T J Woodward,
W J Coleman, E Fenner,
Dr F Loeber, Dr Joseph Holt,
Joseph H Spearing, Capt W H Beanham,
Col Joseph A Walker, Frank Roder,
Juge E Miltenberger, Juge W R Whitaker,
Gen Léon Jastremski, Michel Lion,
James G Clark, Dr S R Olliphant,
E K Converse, Henry G Hester,
B F Chambers, Capt Chas W Drown,
Hon Allen Jumel, John W Adams,
M F Bigney, S Herrmann,
M Schwabacher, Henry Abrams,
Simon Berkson, Charles E Slayback,
H P Dart, S Katz,
P Werlein, S B McConnico,
Juge H L Lazarus, Capt Wm Pierce,
Dr Wm Schuppert, J Lipman,
N Dufour, Col Thos N Boylan,
Isidore Hernsheim, E Pragst,
R S Howard, Fred S Washington,
Isaac Ullman, Major John Augustin,
C H Parker, Gen Adolph Meyer,
Capt Eugene May, Col Geo H Lord,
F M Mumford, W H Irwin,
Julius Weis, Simon Block,
Lieut E H Randolph, Lieut C B Satterlee,
Lieut B W Dunn, A G Ricks,
J R Finley, Gen L Sewell,
Juge Morris Marks.

Tous les Chevaliers de Pythias en règle ainsi que les souscripteurs enverront chercher au quartier-général des blancs pour invitations aux bals qui doivent être donnés à l'Odd Fellows' Hall et à Washington Artillery Hall.

LEON JASTREMSKI,
Grand Chancelier et Chairman ex officio.
THEODORE BERKSON, Chairman.

J. N. PAGAUD, Jr., Wm. GRANER,
M. A. PECK, ELMER K. WOOD,
E. JOHNSTON, M J. LEHMAN, M. D.,
Secrétaires. Assistants Secrétaires

15avril—15 20

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la pair et au-dessus.

STORES DE FENETRES, TOILES-CIREES, TAPIS.

Nouveautés des dernières genres.

20 mars—1an

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec e nouveau système Equilibre. Brévété pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos au prix excessivement réduit

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.

18 nov—

AVIS D'ELECTION.

BUREAU DU SHERIF CIVIL DE LA Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1884.

EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 16 février 1884, ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'Avril 1884, savoir :

Le Mardi, 22 Avril, A.D. 1884.

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir :

1° **Elire les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane** pour représenter les districts sénatoriaux ci-après désignés et représentatifs de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années, savoir :

Sénateurs.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé du Huitième et du Neuvième wards d'Orléans et des paroisses St Bernard et Plaquemines.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du Quatrième du Cinquième, du Sixième et du Septième wards d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du Troisième ward d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District sénatorial, composé du Second et du Quinzième ward (rive droite), d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième ward d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District sénatorial, composé du Onzième, du Douzième, du Treizième, du Quatorzième, du Seizième et du Dix-septième ward d'Orléans.

Représentants.

Premier District Représentatif, Premier ward —Un Représentant.
Second District Représentatif, Second ward —Deux Représentants.
Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.
Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.
Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.
Sixième District Représentatif, Sixième ward —Un Représentant.
Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.
Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.
Neuvième District Représentatif, Neuvième ward—Deux Représentants.
Dixième District Représentatif, Dixième ward —Deux Représentants.
Onzième District Représentatif, Onzième ward —Deux Représentants.
Douzième District Représentatif, Douzième ward—Un Représentant.
Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième wards—Un Représentant.
Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix-septième wards—Un Représentant
Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.

2° **Elire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes Publics et un Surintendant de l'Education Publique,** tous pour le terme de quatre années.

3° Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, **un Avocat de District** pour la paroisse d'Orléans, **un Juge, un Greffier et un Constable** pour chacune des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle Orléans, **un Greffier pour la Cour Civile de District, un Greffier pour la Cour Criminelle de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Enregistreur des Transferts de Propriétés et un Annotateur des Hypothèques,** tous pour le terme de quatre années.

4. Et attendu que l'Assemblée Générale à sa dernière session régulière tenue en 1882, a adopté certains amendements à introduire dans la Constitution de cet Etat, lesquels en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés. Attendu que ces amendements ont été indiqués clairement et pleinement dans une publication officielle du Secrétaire d'Etat, conformément aux dispositions du susdit article de la Constitution à laquelle il est référé et sont soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être par eux approuvés ou rejetés d'après le vote qu'ils donneront pour ou contre chacun des dits amendements séparément.

Recueillir le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur lesdits amendements proposés, comme suit :

En vertu de la loi No 76 de la session régulière de 1882.

Premier amendement proposé— "Pour amendement à l'ordonnance relative à la dette de l'Etat" ou "Contre amendement relatif à la dette de l'Etat".

En vertu de la résolution conjointe No 113 de la session régulière de 1882

Second amendement proposé— "Pour amender l'article 116 relatif aux émoluments et aux frais par la loi dans la paroisse d'Orléans," ou "Contre l'amendement à l'article 116 relatif aux émoluments et frais fixés par la loi dans la paroisse d'Orléans."

En vertu de la résolution conjointe No 135 de la session régulière de 1882.

Troisième amendement proposé— "Pour amendement à l'article 81 relatif à la juridiction de la Cour Suprême" ou "Contre amendement à l'article 81 relatif à la juridiction de la Cour Suprême."

Quatrième amendement proposé— "Pour amendement à l'article 95 relatif à la juridiction des Cours d'Appel" ou "Contre amendement à l'article 95 relatif à la juridiction des Cours d'Appel."

Cinquième amendement proposé— "Pour amendement à l'article 101, relatif au jugement des affaires devant les Cours d'Appel quand les juges ne sont pas d'accord" ou "Contre amendement à l'article 101, relatif au jugement des affaires devant les Cours d'Appel quand les juges ne sont pas d'accord."

Sixième amendement proposé— "Pour amendement à l'article 128 relatif à la juridiction des Cours d'Appel pour la paroisse d'Orléans" ou "Contre amendement à l'article 128, relatif à la juridiction des Cours d'Appel pour la paroisse d'Orléans."

Septième amendement proposé— "Pour amendement à l'article 135 relatif à la juridiction des Cours de Cité de la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 135, relatif à la juridiction des Cours de Cité de la paroisse d'Orléans."

Huitième amendement proposé— "Pour amendement à l'article 130, relatif à la juridiction de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans" ou "Contre amendement à l'article 130, relatif à la juridiction de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans."

Avis est par le présent donné que l'élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extra ordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, 22 avril, A. D. 1884,

c'est à dire le mardi suivant le troisième lundi d'avril, de sept heures du matin à six heures de l'après-midi dans la ville de la Nlle Orléans et paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qu'établira le gouvernement municipal de la ville de la Nlle-Orléans, pour élire tous les officiers ci-dessus mentionnés et pour recueillir le vote des électeurs de la dite ville sur les amendements ci-dessus proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, et sont plus complètement énumérés dans une proclamation officielle qu'en a faite le Secrétaire d'Etat et ont été dûment promulgués, ainsi que l'ordonne la Constitution.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22mars—au 22 avril

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés.

Ordres de la campagne sollicités.

Echantillons et mesures envoyés, sera fait sur demande. 9mars—

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

153 et 155 rue Julia.

25— 1an

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,

Importateur et marchand de **Pierres plates allemandes et de North River** pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,

Entre Baronne et Carondelet.

23 1an—

VENTE DE BANQUEROUTE.

TOILES ET COTONS A DRAPS,

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Moustiquaires de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties. BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles.

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars—

L.S.L.

Prenez Avis!

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Nouvelle-Orléans, Lne.,

—LE—

MARDI, 13 MAI 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres ont lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	6,000, ...	12,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25 ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à.........$265,500

CERTIFICAT.

" Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5 ; Fractions - Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la (New-Orleans National Bank)

New Orleans, La.,

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Cragg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,849 -- Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. T. Merrick, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 avril—20 25 29

Succession de Sarah H. Graham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,651—Division E— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau présenté par Hiram Malone, tuteur de la mineure Mary Graham, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 avril—20 25 29

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 4,717—Division E— Attendu que Mme Louise Fischer, veuve de Carl Fischer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carl Fischer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 avril—20 25 29

Succession de Jean Pierre Ganivet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11 171 Division B— Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Ganivet décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16avril—16 20 25

Succession de Patrick James Courtney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,248—Division B. Attendu que Mme Mary Courtney (née Dolan) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick James Courtney, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16avril—16 20 25

Succession d'Adrian Young, alias Yung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 181 Division— Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adrian Young, alias Yung, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier
16avril—16 20 25

Christian Sporl et John Jonas Sporl, individuellement et comme membres de la raison sociale de C. Sporl vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9507 —Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le bilan de distribution présentés par John Jonas Sporl syndic de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte et tableau.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
18avr—18 22 27

James P Guinault vs Robert Johnson

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, dans les Détails de la Bourse, cette ville, LUNDI, 21 avril 1884, à 11 heures du matin, de Un lot de meubles selon l'accusé d'un inventaire en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

17 avril—17 21 28

Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Louis Sherman vs Ses créanciers. } No. 11,209.

Ordre de Cour—

La cour considérant la pétition annexée ensemble avec les tableaux annexés et les affidavits ordonne que la cession des propriétés des pétitionnaires soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu par devant Paul Rebut, notaire en cette ville, mardi, le 6me jour de mai 1884 à 11 heures A M pour délibérer sur le sujet décrit par la loi et afin d'élire un syndic et que toutes procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1884
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D RANKIN Député Greffier.
20 avril—1 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs Ses Créanciers. } No 10,869.

ORDRE DE COUR—Que l'application du pétitionnaire et les tableaux annexés—qu'il soit ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés à comparaître devant John L. Larrecheta notaire de cette ville le 22me jour d'avril 1884, à 10 heures A. M. pour prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et qu'en attendant tous procédures judiciaires contre ses biens ou sa personne, que Esq., est désigné pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 20 mars 1884
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Ordre de Cour—
Que Alphonse Phillips, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans 22 mars 1884
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
Jas D. RANKIN, Député Greffier.
23mars—23 29—5 21 avril

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Louisa Schantz et autres contre John Schantz et autres. } No. 9796.

Dans l'affaire de Frédérick Ernst et autres demandant une monition.

A tous ceux que cela peut concerner, salut : Attendu que Frederick Ernst, Félix Ernst Jr, et Joseph Buhler ont acheté à une vente publique, faite par Nicholas J. Hoey, encanteur, de la raison Hoey & O'Connor, encanteurs, le 9 février 1884, en vertu d'un ordre ou jugement de l'hon N. H. Rightor, un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de Mme Louisa Schantz contre John Schantz et autres, No 9796 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'est adressée à cette Cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2270, 2371, 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, et contenu dans les Statuts Révisés de la Louisiane.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, à toutes celles qui auraient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces relativement à l'époque ou au mode de vente, ou de tout autre vice quelconque d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

A ladite vente de la propriété ci-après décrite, Frederick Ernst, Felix Ernst Jr, et Joseph Buhler ont devenus les acquéreurs pour la somme de huit cent dix ($810) dollars.

La description de la propriété telle qu'elle apparaît du titre à ladite propriété signé par ledit Nicholas J. Hoey, encanteur et les parties à la dite affaire, passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 mars 1884, et enregistré au Bureau des Aliénations, le 8 mars 1884.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent; en quelque sorte, situé dans le Faubourg Livaudais, maintenant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet numéro cinquante et un, compris entre les rues Trois, sième, Quatrième, Laurel et Live Oak, et désigné par le numéro quinze sur un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer, en date du 27 décembre 1846, et déposé pour référence en l'étude de C Braun, alors notaire pour la paroisse de Jefferson, le dit terrain mesure vingt huit pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété achetée par feu Valentine Schantz ou Schantz, pendant son mariage avec feue Mme Margaret Wetsel et pendant la communauté de biens et d'acquêts qui existaient entre eux, par acte de Mme veuve Rosalie Bernard, conformément à un acte passé pardevant Jno. T. Collse, notaire en cette ville, le 22me jour de juin 1853, dûment enregistré dans le bureau des aliénations pour la paroisse, dans le livre 12, folio 250 du transfert Lafayette.

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 9 avril 1884.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.

Pour copie conforme :
E. A. LUMINAIS, Député Greffier,
10 avril—3f en 30 jours

Mme Z. FORTIER,

No 163 rue Roman,

OFFRE au public son traitement des yeux et appelle l'attention des personnes ayant des taies et atteintes de maladies provenant de la rétine, paralysie du nerf optique, &c. Prompte guérison assurée.

Toute médication sera essayée sur elle-même devant les malades avant de commencer aucun traitement. 25 mars—1m 2f p s

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

94 et 96 rue Conti,

18mars— Seul propriétaire et fabricant.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages de choix et résidences à deux étages, dans le Premier District. Rare chance pour des personnes désirant faire de bons placements.

Dans l'affaire de Elizabeth Hunt et als. vs. W C. Wilson, administrateur et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 10,726.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES. — WARREN HOMES, Encanteur. Bureau No. 9, rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un jugement, en partage, rendu par l'Hon H. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signé et daté du 24 mars 1884, docket No. 10,726, dans l'affaire de Mme Elizabeth Hunt et al. vs. W. C. Wilson, administrateur et al., il sera vendu à l'encan—

1° **Un terrain de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand and Bolivar, désigné comme lot No 6 et mesure 30 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Poydras sur 104 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par S W. Moore de N. Fitzimonds, par acte passé pardevant M Gernon, notaire, en date du 26 juin 1852.

Les améliorations consistent en une maison de résidence double, à 2 étages, couverte en ardoises, ayant 6 chambres de chaque côté, cave, etc., et connue comme le No 435 de la rue Poydras.

2° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, et îlet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 4, et mesure 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par S. W. Moore de B. Cohen par acte pardevant D. J. Ricardo, anciennement notaire, en date du 5 juin 1854.

Les améliorations consistent en une résidence double, en bois, couverte en ardoises, connue comme le No 431 rue Poydras, et contenant 3 chambres dans chaque corps de logis, avec un grand hangar dans le fond.

3° **Un lot de terre de valeur** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Poydras, Prieur et Perdido, désigné comme le lot No 10, et mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur, et façade à la rue Johnson sur 120 pieds et forme le coin des rues Poydras et Johnson, entre lignes parallèles étant la même propriété acquise par S. W. Moore de la succession de W. T. Stocker par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 7 avril 1870.

Les améliorations consistent en une résidence cottage double en bois, couverte en ardoises, connue comme les Nos 155 et 157 de la rue Johnson, et contenant 4 chambres de chaque côté.

4° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet formé par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Prieur désigné comme lot A et mesurant 43 pieds 3 pouces de face à la rue Poydras, 66 pieds 0 pouces de profondeur et façade rue Bertrand, 64 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot B, et 28 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot D, et forme le coin des rues Poydras et Bertrand

Les améliorations consistent en un cottage double en bois servant de magasin et de résidence et connu comme le No 441 rue Poydras.

5° **Un terrain de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet et touchant la propriété ci-dessus décrite, étant désigné comme le lot No B et mesure 21 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras 64 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne divisant le dit terrain du terrain A 64 pieds 4 pouces sur la ligne le divisant du terrain C et 19 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond le divisant du terrain D

Les améliorations consistent en une résidence cottage à deux chambres et cave.

6° **Un terrain de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite, étant désigné comme lot C, et mesurant 21 pieds 4 pouces 5 lignes face à la rue Poydras, 64 pieds 4 pouces sur la ligne le divisant du lot B, 65 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne opposée et qui touche à la rue Prieur et 17 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot B. Les améliorations consistent en une résidence cottage ayant deux chambres et cave.

7° **Un terrain de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les lots A B et C, ci-dessus décrits, dans le fond et mesure 19 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Bertrand, ayant la même largeur dans le fond, 60 pieds et 7 lignes sur la ligne qui le divise des lots A B et C et 5 pieds 5 pouces et 5 lignes sur l'autre côté de la ligne la plus près de la rue Perdido.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois, corps de logis connue comme le No de la rue Bertrand et contient 3 chambres, cave, etc.

Les dits terrains A B C et D sont conformes à un plan fait par W. H. W. Irwin arpenteur, en date du 18 mars 1884 et déposé en l'étude de Fred. Zengel Esq. notaire comme plan de référence. Toutes ces propriétés décrites ici sont conformes aux plans qui ont été faits par John F. Braun arpenteur, en date du 16 avril 1884 et maintenant exposés aux lieux de la vente.

Conditions comptant. ... seront payés comptant, le reste ... pour les ... vendeur ... acte ... aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1884

26 mars—26 30—avril 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage rue Milan.

Entre les rues Camp et Chestnut.

Un terrain 29x120 pieds.

Sixième District.

Succession de feu Jacob et Lena Bonewitz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9110 du Docket de la Cour.

A des conditions faciles—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes Encanteur—Bureaux 9 rue Carondelet—SAMEDI 3 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre celles Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 26 mars 1884 No 9110 du dossier de la cour dans l'affaire des successions de Jacob et Lena Bonewitz, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet formé par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo désigné comme lot No 4 et mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Milan sur une profondeur de 120 pieds d'après un plan fait par A. St Pierre voyer, en date du 15 févr et 1859 et déposé en l'étude de L. R. Kenney, anciennement notaire et d'après un plan fait par Jno. F. Braun, voyer en date du — avril, 1884, et maintenant exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 2 chambres et 2 cabinets.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an avec 8 0/0 d'intérêt et hypothèque spéciale, avec privilège de vendeur du jour de la vente jusqu'à parfait paiement l'hypothèque devant comprendre la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie. 10 0/0 devant être payés au comptant pour affirmer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

30mars—30—avril 6 13 20 27—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur
au coin des rues Adèle et Rousseau,
Quatrième District.

Succession de feu John Harney.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9471.

A des conditions libérales.—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre celles Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 mars 1884, No 9471 du dossier de la cour dans l'affaire de la succession de feu John Harvey, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Adèle, Josephine, Rousseau et St Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 63 pieds le tout plus ou moins au pied américain entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Adèle et Rousseau, et formant une partie du lot No 4 sur un plan du voyer de ville en date du 9 novembre 1830, et déposé en l'étude de C. R. Stringer, anciennement notaire, et d'après un plan de John F. Braun, voyer en date du — avril 1884, maintenant exposé à la Bourse.

Les améliorations comprennent un cottage en bois recouvert en ardoises, qui sert de grocerie et de résidence et loué au taux nominal de vingt piastres par mois et désigné par le No 69 de la rue Rousseau.

Ce coin est d'une valeur rare pour les hommes d'affaires ou spéculateurs, car il n'est jamais resté sans être loué, et sera vendu à des conditions faciles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 6 et 12 mois avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de garantie. 10 0/0 au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

30 mars—30—avril 6,13 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois grands lots de terre de valeur dans le Deuxième District—Succession de Mme Louise Cauvin, veuve de Pierre U. Guéringer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Dossier No 10,832.
A l'encan.

PAR MATHER & HOMES, WARREN HOMES encanteur. Bureau No 9, rue Carondelet—SAMEDI, le 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 7 avril 1884, dossier No 10,832 dans l'affaire de la succession de Mme Louise Cauvin veuve de Pierre U. Guéringer, à l'encan, il sera vendu—

Trois lots de terre de valeur, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave Bienville, Dorgenois et Conti, désignés comme les Nos 19, 20, 21, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 150 pieds 4 pouces et 5 lignes, le tout plus au moins, entre lignes parallèles conformément à un plan fait par J. Comminy et L. Surgi, ingénieurs, le 10 octobre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, anciennement notaire, conformément à un plan de Chas Schnauder, en date d'avril 1884.

Ces trois lots étant de très grands lots, offrent une occasion rare pour ceux qui veulent faire bâtir.

Conditions—Comptant, pour U. S Currency.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

9 avril—9 13 20 27—mai à la date

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS, Entre Conti et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse— LUNDI, 21 avril 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure Flood et Urquhart, derrière l'habitation Cathu, a vacherie de Mme Veuve Caraux, se composant—

11 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

2 mulets, 1 charrette à lait et 1 ditto à provision. Les bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant, de $100 à $150, 3 mois; et au-dessus de $150, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction de la venderesse.

18avril—

PAR H. STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui MARDI le 22 avril 1884, à 11 heures A.M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrain nu, coin de l'Avenue Napoléon et la rue Apollo, et sur l'Avenue Peters, près de la rue Laurel.

Succession de Frederick Hottinger

No 10 -61—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 16 avril 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Dix terrains dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Peters et les rues Octavia, Live Oak et Laurel, désigné par les numéros 14 à 18 et 28 à 32 et mesurent comme suit à savoir :

Les lots Nos 14 à 18 mesurent chacun 30 pieds de face sur l'avenue Peters, sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces, et les lots Nos 28 à 32 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur une profondeur de 135 pieds 3 pouces. Les dits lots sont enclos et en culture avec jardin potager, ils font face à l'Avenue Peters, sont entre deux lignes de chars urbains.

2° Trois terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jena, Apollo et Bellecastle et l'avenue Napoléon, désignés par les Nos 9, 10 et 11 et se touchant et mesurent comme suit :

Les lots Nos 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Apollo sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 11 forme le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Apollo.

Les améliorations consistent en une grande vacherie, construite dans le fond de chacun des lots. Le lot No 11, formant le terrain de clôture, mesure 3 pieds de face à l'Avenue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois à un étage, cuisine, etc.

C'est une excellente location pour une vacherie, étant bien située pour un bon pâturage.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles durant 1884, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Franz Hebert, notaire, No 46 rue St Charles. 20avril 20 mars 3 10 17 24

Résidence Elégante avec terrains disposés avec goût.

Sur le côté nord de la rue Esplanade.

Avec douze grands et beaux terrains améliorés formant le coin de la rue White.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu,

Cette élégante et belle résidence en bois à deux étages, située au coin nord des rues Esplanade et White. Le terrain comprend 12 lots de terre qui mesurent ensemble 182 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Esplanade, 115 pieds et 11 lignes dans le fond faisant face à la rue Lepage sur 253 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue White et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur à travers l'îlet sur la ligne intérieure vers la rue Broad.

Cette bâtisse est entourée de la rue avec une large galerie en fer au devant, trottoir, large est entourée de beaux parterres en fleurs, jardin potager et verger, avec arbres donnant de l'ombrage ...

... est en parfait état, admirablement ... et nouvellement réparée, ... chambre de réception, ... salle à manger ...

Au premier étage grand corridor et cinq chambres à coucher ... corps de logis ...

Eau et gaz partout, ... citerne et puits ... pour le ... grand ... hangar pour le ... écurie ...

... le terrain ... élevé ... la propriété fait face à ... proximité de ... lignes de chars urbains, dont deux passent devant la maison aller et retour.

Sous le rapport du comfort et de l'élégance, cette splendide propriété se recommande aux acquéreurs lesquels sont invités à la visiter ... devant ... et ... des encanteurs. On en gardera la possession jusqu'au 1er juin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de date, avec intérêt à 7 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses de garantie. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima notaire.

20avril—20 27—3 mai

Belle résidence cottage avec deux terrains, coin des rues Esplanade et Roman.

A proximité des résidences de MM. Rejas, Philippi, Soniat et Baldwin.

A L'ENCAN A CREDIT.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 3 mai 1884, à midi à la Bourse d'encan St Charles il sera vendu à l'encan—

La résidence cottage élevée de terre No 270 rue Esplanade coin nord ouest des rues Roman et Esplanade. Le terrain mesure 62 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Esplanade sur 125 pieds 5 pouces de profondeur et de façade à la rue Roman.

La bâtisse a un grand corridor, galerie à l'arrière et 5 chambres une bâtisse à deux étages dans le fond avec cuisine et trois chambres ... hangar, cours et ... arbres donnant de l'ombrage ... jardin ... pourra la visiter ... des encanteurs. Cette résidence ... Mr Jas J Reiss

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Pau E. Theard, notaire.

20 avril—20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamations et Comptes à recevoir.

Keiffer & Gardiner vs leurs créanciers.

No 6296—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet MERCREDI, le 7 mai 1884, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la susdite Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, en date du 12 avril 1884, il sera vendu à l'encan—

De certaines réclamations et comptes à recevoir que le dit insolvable a rendus conformément à une liste entre les mains des encanteurs, pour référence et qui sera exposée au moment de la vente.

Conditions—comptant.
20 avril—20 26—mai 3 7

Résidence de choix, avec terrains vastes.

Coin des rues Galvez et Esplanade.

A l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La jolie résidence cottage avec mansarde No 327 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Galvez, Kerlerec et Johnson, formant le coin des rues Esplanade et Galvez. Le terrain mesure 57 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Esplanade, 57 pieds 1 pouce dans le fond 189 pieds 1 pouce de face et de profondeur à la rue Galvez et 193 pieds 5 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne latérale.

La bâtisse contient un vaste corridor au centre, les chambres sont larges et aérées, et le local est en parfait état. Le terrain est disposé avec goût et il s'y trouve un grand nombre d'orangers et d'arbres fruitiers. On peut visiter la maison en se procurant des cartes d'entrée des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans pour billets garantis par hypothèque, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, et portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication devra être fait par l'acquéreur au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas. Fahey, notaire.

6 avril—6 13 20 26

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Deuxième District.

Rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Alcide St-Hubert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E. No 10,220.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 28 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 avril 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villeré, Dumaine et St Philippe mesurant 37 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 128 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur et devra payer, en sus de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.

19avril—19,26—mai3,10,17,24

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE PEREMPTOIRE

De Propriétés améliorées et de Terrains nus dans le Second et le Troisième District.

Pour clore les intérêts de propriétaires absents.

A LONGS TERMES.

No 125 rue Toulouse,

entre Bourgogne et Dauphine. Résidence en briques à trois étages.

Deux terrains nus rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre.

Grand terrain rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, maintenant chantier de bois.

Rue Esplanade, entre Royale et Chartres—Grand terrain au rue Quartier, entre Chartres et Royale.

Terrain nu dans le Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale SAMEDI 10 mai 1884, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, les propriétés ci-dessus décrites, à savoir :

1° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine mesurant 32 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 128 pieds sur une ligne parallèle à et plus rapprochée de la rue Dauphine, s'étendant vers la rue St Pierre par une ligne parallèle et plus rapprochée de la rue St Pierre s'étendant vers la rue Bourgogne par 32 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle à la rue Toulouse vers la rue St Pierre, puis 28 pieds sur la ligne parallèle à la rue St Pierre s'étendant vers la rue Bourgogne, puis 103 pieds 3 pouces 11 lignes sur la ligne s'étendant de la rue St Pierre à celle Toulouse.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages avec mansarde désignée par le No 125 rue Toulouse ayant à l'étage inférieur, 2 grandes ... cuisine ... étage, une ... à ... étage ... chambres ...

2° Un terrain ... avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de ... pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent deux bâtisses en bois une ... et une ... écurie pour ... rue Toulouse ... No 123 rue Toulouse.

3° Deux certains terrains situés dans le Second District de cette ville désignés par les lettres C et D dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Toulouse et St Pierre, mesurant chacun 32 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces

4° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre E, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Bourgogne, Toulouse et Dauphine mesurant 42 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces et 6 lignes.

5° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville avec les bâtisses qui y trouvent désigné par la lettre F ... borné par ... 2 pieds ... pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre ... profondeur ... à la rue Dauphine ... rue Bourgogne ... 8 pouces et 2 lignes sur ...

Dans le fond de cette propriété est une bâtisse à deux étages avec ... sur ... de ... et étage.

Le dernier est terrain n'est pas inclus dans la vente.

6° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues Esplanade Quartier, Royale et Chartres, mesurant 31 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces 1 ligne ...

7° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B ... par les rues Esplanade, Quartier, Royale et Chartres mesurant 31 pieds ... 4 lignes de face à la rue Quartier sur une profondeur ... la rue ... 4 lignes de largeur dans le fond, le ... lot A ...

Le tout conformément au plan d'Arthur De Armas ... voyer de cette ville.

8° Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville ... borné par les rues Rousseau, Lorgnouse, Abattis et Arts ... mesurant 31 pieds ... de face ... sur une profondeur de 124 pieds 11 pouces et 4 lignes

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant ... un ... deux et trois ans de crédit ... intérêt à 8 pour cent ... privilège de vendeur et hypothèque spéciale ... taxes d'Etat et de ville pour 1884 ... dépôt de 10 pour cent ... comptant ...

Actes de vente pardevant Geo. C. Preot notaire aux frais des acquéreurs.

19avril—20 26 ... à la vente

PAR GIRARDEY & MACON.

Un emplacement de choix pour bâtir,

Sur l'Avenue de l'Esplanade, près de la résidence Arnault. Le terrain le plus élevé du Troisième District.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI 3 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles en vertu d'un ordre ... vendu à l'encan pour effectuer un partage des intéressés—

Trois certaines portions de terre contiguës et de très beaux emplacements pour bâtir, de belles résidences situées dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet formé par l'Avenue Esplanade la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Treasure et Quatrième, désignées par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de A. DeArmas, député voyer de ville en date du 9 février 1884 conformément à quoi les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 touchant aux Nos 2 et 3 et mesure 50 pieds 9 pouces de face à l'intersection des rues Esplanade et Lepage sur une profondeur de 78 pieds vers la Grande Route St Jean. Voir le plan à la vente pour les dimensions complètes.

Conditions—1/3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par lien de vendeur portant toutes les clauses usuelles de sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de la vente. 10 pour cent du prix de l'enchère seront requis au comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur.

12 avril—12,13,19,20,26 à la vente.

L'ALLEMAGNE ILLUSTREE

—PAR—

V.-A. MALTE-BRUN,

Secrétaire général honoraire et ancien Vice-Président de la Société de Géographie de Paris, Membre honoraire ou correspondant des Sociétés géographiques de Berlin, Vienne, Leipzig, Francfort s M. etc., etc.

400 Dessins sur bois par CLERGET 100 Cartes et Plans coloriés gravés par ERHARD.

Géographie détaillée.
Histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.
Chemins de fer stratégiques.
Organisation et Ressources militaires.
Toutes les Voies de Communication.
Industrie, Commerce, Agriculture, Finances.
Instruction primaire, secondaire et supérieure.
Division politique, administrative et judiciaire.
Littérature, Sciences, Légendes, etc.
Population, Statistique, Ethnographie, Climat.
Hydrographie etc. etc.

L'ALLEMAGNE ILLUSTREE

Par V.-A. MALTE-BRUN,

Parait en Fascicules à 75 centimes.

Chaque Fascicule comprend 32 pages de texte et gravures, plus une Carte ou plan colorié. —A partir du 26 mars il paraît un Fascicule tous les quinze jours.

En vente chez tous les Libraires
JULES ROUFF & Cie, Editeurs,
14, Cloître-Saint-Honoré, PARIS.
En vente chez tous les Libraires.

L'Ouvrage sera complet en 100 Fascicules et formera 4 volumes in 4 de 800 pages, plus un Atlas de 100 Cartes coloriées.

ABONNEMENT: En souscrivant, 1er ... octobre 1884, 10 fr ... octobre 1885, 10 fr ... octobre 1886, 10 fr ... 1887, 15 fr.

19 avril—1f